

## Compte-rendu commission accessibilité du 1<sup>er</sup> Juillet 2019

**Présents** : M. Saint-Jean, M. Lassus, M. Magis, Mme Noblia, Mme Aizpuru, Mme Lespade, Mme Heguy, M. Capdeville, M. Eudes et M. Médevielle

**Excusés** : M. le Maire, Mme Hirigoyen

**Absents** : Mme Beyrie

L'objectif de la commission du jour porte sur l'avancement des travaux sur les bâtiments communaux, ainsi que le cadre de consultation pour la prise d'un maître d'œuvre pour le cadrage des travaux de certains bâtiments publics.

Les services techniques, représentés par Messieurs Eudes et Médevielle, ont fait le point sur l'avancée. Pour les années 2016/2017 et 2018, 226 observations ont été dénombrées ; 105 ont été reprises, 72 sont en cours de planification (notamment la réalisation de bandes rugueuses sur enrobé, prestation commandée à l'entreprise Signature), il reste au 1<sup>er</sup> juillet 2019 49 observations qui ne sont pas programmées.

Pour mémoire au 6 février dernier, 81 observations étaient levées, 95 en planification et 50 non réalisées.

Il est donc demandé par la commission de produire les arrêtés correspondants aux ERP dont l'ensemble des observations sont levées, c'est-à-dire :

- Le CMS
- Larraskena
- L'office de tourisme
- La perception
- Les WC publics de la gare
- Les WC publics du Trinquet

Il est aussi demandé de faire un point d'avancement aux services de la Préfecture.

De plus il a été arrêté le mode de passation de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la mise en conformité de bâtiment, les bâtiments concernés sont :

- L'école maternelle
- La salle de sports
- Le stade Michel Labéguerie
- Le centre Denenzat
- Le mur à gauche
- Le tennis club

Le choix se portera sur un seul attributaire, avec un lot unique pour l'ensemble des bâtiments, il sera sous forme d'accord-cadre à bons de commande. Le délai d'exécution est de 3 mois pour le rendu de la mission PRO auprès de la commission accessibilité. Il est prévu que la notification se fasse après le Conseil municipal d'octobre.

Il est aussi acté ce jour, que l'école maternelle, la salle des sports et le stade Michel Labéguerie seront l'objet de la première commande et ce dès la notification du marché.

Pour conclure, les services techniques ont questionné la commission quant à l'enlèvement des moquettes des escaliers de l'hôtel de ville, et au choix qui peut être fait quant à la demande de dérogation possible concernant la Villa Arnaga, au bénéfice des monuments historiques. Une décision politique est attendue.